

Mairie de Beaulieu

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 octobre 2018

Tous les membres étaient présents sauf 1 conseiller qui avait donné procuration.

Les décisions suivantes ont été prises :

- La procédure pour la vente d'un bien de section est lancée. Une consultation des électeurs de la section aura lieu afin de recueillir leur avis sur cette opération.
- L'indemnité de conseil est versée aux trésoriers municipaux pour l'année 2018.
- Les tarifs des divers services et locations restent inchangés pour l'année 2019. Une caution sera retenue si la salle polyvalente est louée et qu'une annulation intervient au dernier moment, sans raison valable (décès, maladie).
- Création d'un emploi déjà pourvu sur un temps de travail de 29 heures hebdomadaire en CDD de trois ans en remplacement d'emplois aidés à l'école publique.
- Augmentation du temps de travail de 16 à 21 heures hebdomadaire sur un emploi en CDD existant pour l'entretien des bâtiments communaux.
- Autorisation est donnée au Maire pour signer une convention avec le Département pour la subvention de 200 000 € attribuée pour la construction de l'école.
- Personnels à affilier au CNAS (Comité National d'Aide Sociale) au 1^{er} janvier 2019.
- Adhésion à la convention « Assurance Prévoyance » proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour le personnel communal.
- Renouvellement de la convention de regroupement dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economie d'Energies.
- Amortissement des travaux d'éclairage public.
- Subvention exceptionnelle à l'amicale des Sapeurs Pompiers de Beaulieu pour la participation à l'animation de la vogue 2018.
- Virement de crédits d'une opération sur l'autre pour l'acquisition d'un nouveau four à la cantine municipale.

A 22 heures, l'ordre du jour est terminé, la séance est levée.